



Un nombre record de femmes sur les chantiers pour bâtir le Québec

Montréal, 6 mars 2025 – La présence des femmes dans le secteur de la construction au Québec atteint un sommet historique : elle représente maintenant 4 % de la main-d'œuvre totale et 10 % des nouvelles personnes qui ont choisi de bâtir le Québec en 2024.

À la veille de la Journée internationale des droits des femmes, la Commission de la construction du Québec (CCQ) souligne cette avancée marquante qui témoigne d'une progression, soit le triple des travailleuses actives depuis le lancement du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) en 2015.

Un sentiment d'inclusion règne de plus en plus, mais du travail reste à faire

La Commission de la construction du Québec et l'ensemble des partenaires de l'industrie ont mandaté la firme Léger afin de mener un vaste sondage auprès des travailleuses pour mesurer leur niveau de satisfaction en emploi et leurs perceptions à l'égard de l'industrie de la construction et des mesures du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction.

On y conclut que :

- 82 % des travailleuses de l'industrie de la construction se sentent incluses sur les chantiers. Il reste toutefois du travail à faire, alors que certains sous-groupes de femmes font davantage face à des enjeux d'inclusion :
 - Les femmes immigrantes (32 %),
 - Les femmes ayant intégré l'industrie récemment (1 an ou moins : 28 %),
 - Les femmes travaillant dans le secteur génie civil et voirie (25 %),
 - Les apprenties (20 %),
 - Les femmes qui sont généralement les seules sur le chantier (19 %);
- des défis subsistent en matière de discrimination, d'intimidation et de harcèlement, ce qui en amène une part à quitter l'industrie;
- malgré cela, l'optimisme persiste quant à l'amélioration de la situation des femmes dans l'industrie :
 - 42 % sont d'avis que les choses se sont améliorées au cours des 5 dernières années,
 - 48 % croient que les choses continueront de s'améliorer dans les 5 prochaines années;
- Et les mesures du PAEF, bien que méconnues et sous-utilisées, sont considérées comme utiles.

Ces constats apportent un riche éclairage pour soutenir l'élaboration du prochain PAEF afin de déployer des actions structurantes qui répondront aux besoins réels des femmes.

En bref, les femmes dans l'industrie en 2024 :

- 7 870 femmes actives sur les chantiers (4,0 %);
- 4 650 entreprises embauchent des femmes (16,8 %);
- 1 590 nouvelles entrées sur les chantiers (10,2 %).

Citations

« Franchir la barre du 4 % de femmes de métier actives et 10 % de femmes parmi les nouvelles personnes qui ont choisi de bâtir le Québec est très encourageant. Je souhaite saluer l'apport des travailleuses, des équipes de travail, des entreprises et des partenaires de l'industrie qui contribuent, avec la CCQ, à une plus grande mixité sur les chantiers du Québec. Je vois des avancées durables depuis 2015, alors que la main-d'œuvre totale compte aujourd'hui trois fois plus de femmes que depuis la mise en place du premier plan d'action. Néanmoins, il reste des enjeux persistants et émergents sur lesquels l'industrie se penchera, notamment pour améliorer le climat de travail et le taux de rétention. Avec l'ampleur du carnet de commandes à réaliser, le Québec ne peut se passer d'elles. »

— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ

« L'augmentation du nombre de femmes sur nos chantiers est une avancée significative, pour l'industrie de la construction au Québec. Nous devons continuer à lever les barrières à leur pleine inclusion et à assurer un milieu de travail sécuritaire et respectueux pour toutes et tous. Les constats du sondage sont précieux pour guider nos actions et renforcer les mesures en place. Ensemble, poursuivons nos efforts pour faire de la construction un secteur toujours plus accueillant et égalitaire. »

— Jean Boulet, ministre du Travail, ministre responsable des régions de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

« L'attraction et le maintien en emploi des femmes sont des enjeux cruciaux pour assurer l'avenir de notre industrie. Grâce aux efforts concertés de l'ensemble des acteurs et des actrices, et aux mesures déployées ces dernières années, plus de femmes travaillent sur les chantiers, et leur apport est déjà significatif, mais il reste encore du travail à faire. Nous sommes actuellement mobilisé(e)s pour bâtir la nouvelle mouture du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF), un témoignage de notre engagement collectif à créer un milieu de travail plus inclusif et équitable pour toutes. En cette Journée internationale des droits des femmes, nous célébrons le parcours et l'impact des travailleuses de la construction et souhaitons voir encore plus de femmes choisir cette voie d'avenir. »

— Les associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services à la clientèle qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation

professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et au soutien aux relations de travail de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

– 30 –

Pour tout renseignement

Jessica Rousseau

TACT

jrousseau@tactconseil.ca

438 396-8288

Source

Commission de la construction du Québec